

Respectable loge Jean Moulin L'Union des Insoumis Orient de Caluire

Tenue Blanche Fermée

Le Masculin l'emporte-il sur le féminin dans une société mixte ?



La R.L. Jean Moulin, l'Union des Insoumis
à l'Or. de Caluire, de la Grande Loge Mixte Universelle
a le plaisir de vous inviter à la :

Tenue Blanche Fermée

**Le masculin
l'emporte-t-il sur
le féminin dans une
société mixte ?**

19H30
Mercredi 22 novembre 2017
Temple Millon, Villeurbanne

Par
Monsieur Yannick CHEVALIER,
*Grammairien,
Maître de conférence à l'Université Lyon 2,
Vice-Président de l'Université Lyon 2 en
charge de l'Egalité et de la vie Citoyenne.*

En présence de
la G.L.M. Patricia ROSSIGNOL

ministre, ma
grande experte
spatiale, grand
tesse, doct

instituteur, la président
e, maître, hospitalier, maçon
grande experte, animatrice, doc
ef, directrice, madame la député
te de b... d, vénérable maître, maître, h
oratrice, hospitalière, grande experte
vénérable maîtresse, docteresse, doct
chef, hospitalière, grande secrétaire,
se, pharmacienne, madame la m
eur, entraîneur, cheffe, experte, grande
resse, docteresse, doct
e, madame la députée, la
vénérable maître, maître, hos
hospitalière, grande experte,

docteresse, doct
grande experte, an
eure, madame la r
nte, commandante
maçon, maître
matrice, grande sec
e, oratrice, hospita
pharmacienne, mad
t, cheffe, madame
bord, vénérabl

Temple Millon

18 Impasse Millon, 69100 Villeurbanne

Réservation des agapes avant le 19 novembre (Triangle : 15€)

06 82 51 07 02 / jean-moulin-udi@glmu.fr / www.uniondesinsoumis.fr

Sommaire

Introduction	1
Présentation M. Yannick CHEVALIER	1
Intervention M. Yannick CHEVALIER	3
Echanges questions /réponses	9
Annexe : en complément l'article de Rue89Lyon : 6 arguments pour inclure les femmes dans votre langage	16

Introduction

La Respectable Loge Jean Moulin l'Union des Insoumis a organisé le 19 novembre 2017 cette tenue blanche fermée en présence de la Grande Maitresse de la Grande Loge Mixte Universelle, des Vénérables Maitre·sses des Respectables Loges *Les Canuts Vent de Fraternité*, *Lysistrata raison de Lumière*, *Terre d'Eglantine* de la Grande Loge Mixte Universelle, du *Troisième chemin* de la Fédération Française du Droit Humain et de nombreuses visiteuses et visiteurs de Loges amies

Présentation M. Yannick CHEVALIER

Grammairien, Maître de Conférence à l'Université Lyon 2 – Vice-Président de l'Université en charge de l'Egalité et de la Vie citoyenne.



Yannick Chevalier est maître de conférences en grammaire et stylistique française à l'Université Lyon 2. Il est membre du laboratoire IHRIM (Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités).

M. Yannick Chevalier a participé à plusieurs projets européens pluridisciplinaires, en particulier sur l'engagement des entreprises en faveur de l'égalité professionnelle. Dans ce cadre, il a accompagné des entreprises et des institutions publiques dans l'élaboration de guides pour une rédaction non discriminante (Randstad, Ville de Lyon).



Ses travaux de recherche portent sur les rapports entre les langues et le genre, ainsi que sur les œuvres de Nathalie Sarraute et Monique Wittig. Il a publié plusieurs ouvrages collectifs en grammaire française et en stylistique, et il est l'un des co-auteurs de *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, paru en 2016 aux éditions iXe

M. Yannick Chevalier enseigne à l'Université Lyon 2 depuis 2006, dans le Département de Lettres modernes et à la Faculté de Sociologie, Science Politique et Anthropologie au sein du master européen EGALES (Etudes de genre et Actions Liées à l'Egalité dans la Société). Il co-dirige depuis 2016 le Master GLC (Genre, Littératures, Cultures). Depuis mai 2016, il a été nommé vice-président en charge de l'Egalité et de la Vie citoyenne par la Présidente de l'Université Lyon 2, Mme Nathalie Dompnier.

Intervention M. Yannick CHEVALIER

Le conférencier introduit son propos en faisant remarquer que, bien malgré lui, le sujet est en rapport avec l'actualité. Le Premier ministre Edouard Philippe vient en effet de faire paraître la Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française qui entend clore le débat médiatique sur l'« écriture inclusive ». Cette actualité invite M. Chevalier à aborder la question sous l'angle de la politique, et plus précisément de la politique linguistique républicaine de ces dernières décennies.

En 1986, le Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius, avait fait paraître une Circulaire invitant à faire usage d'une langue administrative respectueuse des femmes et surtout, visibilisant un fait majeur, qui est l'accession des femmes à tous les postes de l'administration publique d'Etat. Faute d'avoir été véritablement mise en application, la même Circulaire est à nouveau publiée en 1998 par le Premier ministre Lionel Jospin, qui assoit cette circulaire sur un document officiel : le guide *Femme, J'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. C'est dans le prolongement de ces deux circulaires et des évolutions du français administratif que s'inscrit le texte réglementaire signé par Edouard Philippe : la Circulaire de 2017 rappelle plusieurs évidences, dont l'une est que, pour nommer les femmes, il convient d'utiliser le genre grammatical féminin (contrairement à des usages anciens qui consistaient à considérer que les fonctions se disaient exclusivement au masculin).

Cependant, sur deux points, la Circulaire de 2017 marque une régression : d'une part, elle considère le genre « masculin » comme une « forme neutre », ce qui est linguistiquement faux (il n'existe en français que deux genres grammaticaux : masculin et féminin). D'autre part, elle « invite [les fonctionnaires] à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine ». Le Premier ministre entend désigner par là les graphies du type « élu.es, citoyen.nes, collaborateur/trices ». Cette régression, qui se fonde sur une méconnaissance des acquis de la recherche académique, et qui vise à ralentir la progression de protocoles rédactionnels désormais largement implantés dans le quotidien des métropolitain.es de France, est d'autant plus dommageable qu'elle s'inscrit en outre à rebours de logiques globales :

- celle de la langue française ;
- celle de l'évolution de la société, et en particulier de la République française, qui étend progressivement des droits existants à des sujets de droit qui en étaient initialement écartés (ainsi du droit de vote, étendu aux femmes, seulement au sortir de la Seconde Guerre mondiale) ;
- celle surtout des autres pays francophones qui ont adopté résolument des textes réglementant l'évolution du français sur cette question et ont accompagné leurs administrations par l'édition, constamment réactualisée, de guides d'accompagnement.

Cette Circulaire de 2017 a donc tout d'un texte de circonstances, publié sous la pression médiatique des camps conservateurs, et surtout sans qu'y aient été associées celles et ceux qui réfléchissent depuis longtemps déjà, et ailleurs que dans le cadre hexagonal, à cette question d'une langue, le français, où la revendication d'une meilleure prise en compte des femmes et du caractère mixte de nos institutions se fait désormais régulièrement entendre : revendication de nature politique, au sens républicain du terme.

Cette revendication est ancienne : on la trouve explicitement formulée dans la *Requête des Dames à l'Assemblée nationale* (1789), dans le 3^e article : « Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes & tous les êtres doivent être et sont également nobles » (lien vers le texte¹).

Elle trouve toute son acuité lorsque, dès les années 1920, les premières femmes diplômées de l'Université pénètrent dans des corps professionnels dont elles étaient jusqu'alors exclues, en particulier dans les métiers liés à la justice. Les premières femmes qui peuvent légalement plaider dans les tribunaux devaient-elles se nommer « avocats » ou « avocates » ? La question n'était pas sans enjeu, car si elles adoptaient le nom au féminin, elles risquaient d'être considérées, comme c'était alors l'usage, comme les *épouses* d'un avocat : « avocate » au sens de « femme exerçant le métier d'avocat » était un néologisme de sens, et les pionnières dans ces professions ont fait à l'époque le choix, pour lever l'ambiguïté de la forme au féminin, du terme au masculin. Or ce choix résulte d'un processus historique au cours duquel notre langue, le français, a été tronqué d'une partie de son vocabulaire, et, à la différence des premières avocates des années 1920, nous pouvons désormais nous appuyer sur un nombre conséquent de recherches historiques pour mieux comprendre comment notre langue a été progressivement masculinisée.

Avant de poursuivre, M. Chevalier précise qu'il adoptera ce soir une posture de « descripteur de l'usage » et non de « poseur de règles ». Il souhaite mettre en évidence des régularités.

Lorsque l'on parle de soi en français, on manifeste son sexe : « Je suis heureux/heureuse, tu es heureux/se », etc. Dans certaines langues, comme l'anglais, cela n'a pas lieu. Ce constat semble aller de soi, et pourtant il met en évidence une régularité langagière qui fait système : le genre masculin est employé pour désigner les hommes, le genre féminin pour désigner les femmes.

Mais cette organisation systémique du français semble dysfonctionner dans deux cas : lorsqu'il est question du vocabulaire des noms de métiers et lorsque les termes sont employés pour désigner des collectifs mixtes, composés d'hommes et de femmes.

Le débat actuel sur les noms de métiers, qui apparaît dans les années 1980, porte sur la question de savoir s'il faut dire « Madame l'ambassadrice » ou « Madame l'Ambassadeur », dès lors que des femmes occupent statutairement ces postes. Il en va de même pour les mots « directeur », « secrétaire », « ministre », etc.

¹ Texte disponible en ligne sur BNF-Gallica :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k426587/f3.image.textelimage>

En réalité, le français, sur ce point, connaît un usage remarquablement régulier pour les noms de métiers (ouvrier/ouvrière, paysan/paysanne), mais quelque chose bloque dès lors qu'il est question de métiers bénéficiant d'un fort prestige social (professeur des universités, recteur, entrepreneur, ingénieur), de titres honorifiques (chevalier de la Légion d'honneur), de grades supérieurs (colonel, directeur). Dans ces cas-là, une exception est imposée, qui est celle de recourir au masculin pour désigner les fonctions prestigieuses : pour les autres, la répartition masculin/féminin se fait de manière régulière.

Ce déséquilibre introduit par les noms de métier prestigieux qui se disent au seul masculin peut cependant être daté, si l'on entreprend de décrire, non pas le seul usage actuel (lequel est d'ailleurs fluctuant, parce que les sujets parlants sont de plus en plus sensibles au ridicule de phrases telles « le directeur général des services sera absent pendant toute la durée de son congé maternité »), mais les manières de s'exprimer de périodes historiques plus anciennes.

Le français, sous sa forme écrite, étant attesté depuis la fin du IX^e siècle, et s'étant stabilisé sous sa forme dite « moderne » au XVI^e siècle, nous avons à notre disposition un nombre considérable de textes où l'on peut voir que cette régularité de la distribution genre masculin/genre féminin pour désigner hommes et femmes est hégémonique : c'est le cas pendant tout le Moyen-Age, et jusqu'au XVII^e siècle, comme en attestent les recherches menées, par exemple, par les chercheur.es spécialistes de ces siècles (lien vers le site de la SIEFAR²).

Au XVII^e siècle, ce qui vient entraver ce système est un ensemble d'interventions, d'origine étatique, qui consiste d'une part à écarter les femmes des postes de pouvoir, d'autre part à faire disparaître les noms de métiers sous leur forme de féminin grammatical. Ce processus historique a été bien documenté par les historien.nes, et l'on en trouve une synthèse dans les livres d'Eliane Viennot³.

Dans ses grandes lignes, avec l'émergence du modèle politique de l'absolutisme, le nombre de places de prestige va aller en se raréfiant : la concurrence va s'exacerber entre les prétendant.es et les postes vont progressivement être réservés, par dispositifs réglementaires et légaux, à une certaine partie de la population. Parallèlement, le pouvoir monarchique va entreprendre d'asseoir son emprise sur la langue même des sujets du roi : pour ce faire, Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, fonde l'*Académie française*, dont une des missions est de fournir un dictionnaire et une grammaire officielle. Autre intérêt : créer une institution de « prestige » qui sert de palliatif aux nobles et hommes d'Eglise écartés de fait

² Pour un aperçu de la richesse lexicale du français dans ses premiers siècles d'existence, voir le site de la SIEFAR (Société Internationale d'Etudes des Femmes de l'Ancien Régime), et en particulier la rubrique « La Guerre des Mots » : <http://siefar.org/la-guerre-des-mots/>

³ Voir en particulier, pour le volet concernant l'éviction des femmes (mais aussi des sujets de religion juive ou protestante) des postes de prestige E. Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, Paris, Perrin, 2006 « L'invention de la loi salique (5^e-16^e siècle) », 2008 « Les Résistances de la société (17^e-18^e siècle) », 2016 « Et la modernité fut masculine (1789-1804) ». Pour le volet linguistique, voir E. Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Editions iXe, 2014 (nouvelle édition augmentée, 2017) et le collectif dirigé par E. Viennot, *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Editions iXe, 2016.

des véritables postes de pouvoir, devenu plus rares dans la modernisation des grands corps de l'Etat central. D'une pierre deux coups, en quelque sorte. Ces premiers académiciens sont, pour la grande majorité d'entre eux, peu intéressés par les questions de langue (c'est une constante, puisqu'il n'y a, encore aujourd'hui, aucun grammairien, aucun linguiste sous la Coupole) : le premier *Dictionnaire*, paru en 1694, rend compte davantage des préjugés langagiers de la Compagnie que de l'état de la langue effectivement utilisée par les sujets parlants du XVII^e siècle. Sur la question des noms de métiers, ce biais est particulièrement net : les noms de métiers au féminin sont presque systématiquement écartés du dictionnaire. Les quelques termes féminins qui désignent des femmes occupant des fonctions prestigieuses, tels « ambassadrice », sont soit absents, soit définis comme « épouse de » :

AMBASSADRICE. La femme d'un Ambassadeur. Il s'est dit autrefois d'une Dame qui avoit été envoyée en Ambassade avec le titre d'*Ambassadrice*. Se dit aussi au figuré : *Vous m'avez envoyé une jolie Ambassadrice*. (4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, 1762)



*Louis XIV (1638-1715)
A l'origine de
l'idée que le genre
le plus noble est le
masculin au
détriment du
féminin.
Idée qui continue
à cheminer
jusqu'au XXI^e
siècle même dans
les institutions se
disant
progressistes*

Le nouvel ordre social qui s'impose progressivement se lit aussi dans le vocabulaire : puisque le temps n'est plus où des femmes pouvaient être nommées comme cheffes d'ambassade, il n'est plus besoin des noms pour les désigner. C'est cette pratique d'éviction des noms de métiers au féminin, à l'œuvre dans tous les dictionnaires officiels, que la critique universitaire nomme désormais « masculinisation ».

La seconde pratique, plus étonnante, se repère dans le discours des grammairiens, et toujours dans le cercle des premiers académiciens, qui entendent introduire des régularités dans les manières de parler et d'écrire des sujets parlants, lorsqu'il est question de groupes mixtes composés d'hommes et de femmes (par exemple : « les étudiants sont convoqués à 9:00 » où « les étudiants » désignent aussi bien des filles que des garçons), et lorsqu'il est question d'accorder un adjectif avec un double sujet masculin et féminin (ainsi dans : « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges », exemple de Vaugelas, 1647). Une nouvelle règle de grammaire apparaît qui vise à imposer, dans ces deux cas, que « le masculin l'emporte sur le féminin ». Cette règle va être très régulièrement contestée par les sujets parlants, au XVIIe siècle, qui s'insurgent contre l'absurdité de cette manière de parler. Ainsi de l'anecdote suivante, rapportée par Gilles Ménage dans ses *Mémoires* (1729) :

Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : « Madame, je suis enrhumé. — Je la suis aussi, me dit-elle. — Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis. — Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement. »

La réaction de Mme de Sévigné s'explique bien si l'on se souvient que l'usage, en français à partir du IXe siècle, était assez fluctuant. Sur les questions d'accord, les sujets parlants accordaient l'adjectif ou le pronom soit au masculin, soit avec le genre du nom le plus proche. Cette variété des accords est, avec l'instauration de la règle du masculin qui l'emporte, appauvrie, régulée, et participe de l'invisibilisation des femmes dans la langue. Un autre exemple, très spectaculaire, est celui des usages pour désigner des collectifs mixtes que l'on trouve sur l'immense fresque, datée du XIVe siècle, qui orne tout un mur de la cathédrale d'Albi : elle représente, sur trois niveaux, des scènes de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis. Chaque scène est légendée par des textes inscrits dans des cartouches : pour les épisodes du Purgatoire et du Paradis, les inscriptions sont en latin (la langue noble, hégémonique, qui est celle du pouvoir ecclésiastique). Mais pour les épisodes de l'Enfer, les cartouches de texte sont en français et commentent chacun des péchés capitaux. Ainsi, pour le péché de gourmandise :

LES GLOTONS ET GLOTES SONT EN UNE VALEE OU A UNG FLEUVE ORT ET PUANT AU RIVAGE DU QUIELZ A TABLES GARNIES DE TOUALLES TRES ORDRES ET DESHONNESTES OU LES GLOTONS ET GLOTES SONT REPEUZ DE CRAPAULS ET ABREVES DE LEAU PUANTE DU DIT FLEUVE. [Les gourmands et gourmandes sont dans une vallée où il y a un fleuve sale et puant. Sur son rivage, il y a des tables garnies de nappes très sales et souillées où les gourmands et gourmandes sont nourris de crapauds et abreuvés de l'eau puante du fleuve].

Alors que les coûts de réalisation de cette fresque sont, au XIVe siècle, très importants, les artistes qui la réalisent recourent, pour désigner les hommes et les femmes, non pas à la seule forme de masculin, mais à un doublet : « glotons et glotes » (gourmands et gourmandes), sans doute parce que la seule forme de masculin ne suffisait pas pour que tous – et toutes ! – se sentent concernés par cet avertissement. Pour le dire autrement, avant l'entreprise de masculinisation de la grammaire, la conscience des sujets parlants francophones était celle d'un masculin pour désigner les hommes et d'un féminin pour désigner les femmes. Imposer le masculin comme l'emportant sur le féminin, c'est travailler les consciences, former un imaginaire où les femmes sont invisibilisées linguistiquement. C'est-à-dire symboliquement.

Cette règle de grammaire, désormais bien entrée dans les têtes, est pourtant très sujette à caution, puisque les spécialistes de la langue n'ont trouvé, pour l'heure, aucune explication rigoureuse pour la justifier. Les premières grammaires où elle est énoncée parlent du « genre le plus noble » (Vaugelas) ou de la « supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1767) : ce sont là des considérations extérieures à la grammaire, qui renvoient plutôt à des questions politiques (prééminence de la noblesse sur les autres ordres), ou à des observations zoologiques (des espèces animales sexuées). Aucun fondement logique, linguistique à cette règle, arbitraire, et qui est aujourd'hui contestée.

C'est sur la base du constat que nous héritons d'une langue amputée d'une partie de son vocabulaire, ou dont les règles syntaxiques formatent les imaginaires dans un sens contraire aux idéaux républicains d'égalité, que la puissance publique s'est attelée, à partir des années 1980, à faire évoluer le français dans le temps où la société elle-même évolue. Une date importante est celle de la création en 1984 d'une Commission présidée par Yvette Roudy, à l'époque Ministre des droits de la femme, chargée de proposer des mots à même de désigner les femmes exerçant des métiers prestigieux. Ses travaux déboucheront sur la Circulaire de 1986 évoquée en introduction. De même, sous le gouvernement Jospin, premier gouvernement strictement paritaire, les femmes imposeront l'accord au féminin « Madame la Ministre » dans le règlement de l'Assemblée nationale.

Yvette Roudy recevant le prix de la Laïcité du Grand Orient de France

Ministre des droits de la femme de 1981 à 1986

Décriée par l'Académie française pour avoir voulu féminiser les noms de fonctions



Ces réformes linguistiques ne contreviennent pas à la logique globale du français : au contraire, elles visent à rétablir un équilibre plus systématique dans la langue contemporaine, qui a pu exister avant l'époque de la masculinisation. Ces réformes, violemment contestées par l'Académie française, mais aussi par nombre de conservateur/trices, commencent à s'imposer dans les usages actuels, où l'on parle d'« écriture inclusive ».

Pour conclure, l'orateur, Yannick Chevalier dit ne pas être très convaincu par cette formule, car les femmes n'ont jamais été exclues de la langue : elles ont parlé, écrit, fait valoir leurs droits, au premier rang desquels le droit à être reconnues et nommées comme telles.

Echanges questions /réponses

Q1 (un Frère) : Comment devons-nous féminiser le mot auteur ? Autrice, auteure, autresse ?

R1 : C'est l'usage qui permettra de choisir. Par exemple, il existe quelquefois deux termes au féminin, avec des nuances de sens ou d'emploi différents : « chercheure » est plutôt employé dans les domaines scientifiques, « chercheuse » plutôt pour désigner les « chercheuses d'or ». D'autres fois, les sujets parlants évitent des féminins réguliers à cause de leurs connotations péjoratives (« rapporteure », plutôt que « rapporteuse »). Il faut voir quelle forme sera, dans les années à venir, vraiment employée par les sujets parlants.

Pour le féminin d'« auteur », on a aussi employé l'expression « femme auteur », dès le XVIII^e siècle. Mais si l'on s'en tient à la racine latine du mot, il serait plus logique de dire **autrice**. L'étymologie est en effet « autor / autrix », qui a donné aussi le français « acteur / actrice ». La chercheure Aurore Evain, qui a consacré de très nombreux ouvrages à ce mot, a montré qu'en ancien français et jusqu'au XVIII^e siècle, on a employé « autrice », qui était en concurrence avec « autresse » (cf. « doctoresse »). Pour « autresse », le terme a été combattu par les lettrés misogynes, qui le faisaient rimer avec « fesse » (remarquons cependant qu'ils ne s'en prenaient pas à « princesse » ou « duchesse » : il s'agissait tout de même de ménager les potentielles mécènes...). Pour « autrice », l'éviction a été celle dont il a été question : sa non-inscription dans les dictionnaires officiels. Le terme « autrice » a donc progressivement disparu des mémoires des sujets parlants.

D'où la création, dans les années 1970 au Québec, de la forme « auteure », violemment vilipendée par les Académiciens, mais dont l'usage se répand depuis une dizaine d'années en France métropolitaine.

Sur toutes ces questions, il faut garder en tête qu'une langue ne cesse d'évoluer : le vocabulaire change très vite (environ 20 ans). Pour les règles de grammaire, c'est plus lent : environ 300 ans.

Q2 (une Sœur) : La question de la féminisation des métiers est en fait celle des charges, qui sont toutes écrites au masculin.

Notre S. : mentionne l'importance de la poésie de la langue française. Et toutes les féminisations ne sont pas « belles » à entendre.

Elle rappelle de plus que la francophonie ne représente pas, à elle seule, la langue française, que la langue créole est un savant mélange de plusieurs langues.

Par ailleurs, elle considère que l'écriture dite « inclusive » exclut les femmes.

Q3 (un Frère) : En leçon de grammaire, notre F. :. trouve dommageable que les enfants entendent que c'est « le masculin qui l'emporte ».

Ne peut-on créer un genre mixte pour palier ce problème ?

R2 : Sur la question de l'harmonie de la langue, c'est là un argument parfaitement understandable, mais qui s'explique plutôt par l'habitude que par des qualités qui seraient naturelles à telle ou telle langue : si nos oreilles ne sont pas accoutumées à entendre certains sons ou certains mots, nous avons tendance à être dérangé.es, agressé.es.

C'est là une réaction bien identifiée, et qui a aussi été celle des sujets parlants au XVII^e siècle, lors de la période de masculinisation de la langue. On en a un témoignage sous la plume de Vaugelas (qui fait partie des grammairiens qui veulent imposer la règle du masculin qui l'emporte !). A propos de la « nouvelle manière de dire : Ce peuple a le cœur et la bouche *ouverts* à vos louanges », il écrit :

L'oreille a de la peine à s'y accommoder, parce qu'elle n'a point accoutumé de l'ouïr dire de cette façon, & rien ne plaist à l'oreille, pour ce qui est de la phrase & de la diction, que ce qu'elle a accoutumé d'oïr. Je voudrois donc dire, *ouuerte*, qui est beaucoup plus doux, tant à cause que cet adjectif se trouue joint au mesme genre avec le substantif qui le touche, que parce qu'ordinairement on parle ainsi, *qui est la raison decisiue*, & que par consequent l'oreille y est toute accoutumée. (Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, 1647, orthographe d'époque)

L'expérience désagréable que nous pouvons faire de certaines formes nouvelles aujourd'hui est la même que celle qu'ont vécue les sujets parlants lorsque leur langue a été forcée à masculiniser la grammaire et le vocabulaire !

Concernant la création d'un genre neutre, qui permettrait de résoudre les difficultés liées au choix de tel ou tel genre lorsque nous parlons, l'entreprise est très difficile. Il y a eu, dans le passé, beaucoup de tentatives et, en ce moment, on voit l'émergence de nouveaux pronoms, comme *iel* (en plus de *il* et *elle*). Mais l'on est très vite coincé lorsqu'il s'agit d'employer ces néologismes dans une phrase : « iel est heureux ? heureuse ? ».

Il n'existe en français que deux genres grammaticaux, le masculin et le féminin : introduire une troisième catégorie impliquerait de faire évoluer la structure toute entière de la langue. C'est là une évolution possible, mais qui prendra beaucoup de temps, bien plus que les changements de vocabulaire ou de grammaire...

Reste que, pour décrire l'usage hérité du masculin qui l'emporte, nous pouvons faire évoluer nos manières d'enseigner le français écrit aux enfants : plutôt que de leur asséner que « le masculin l'emporte sur le féminin » (qui dit plus sur l'ordre du monde que sur la logique de la langue), il faudrait plutôt leur expliquer que, faute d'un terme collectif, on peut employer le masculin ET le féminin, ou que le masculin fait office de genre collectif (ce qui n'est pas tout à fait vrai)...

Q3 (un Frère) : Il ne faut pas confondre ce qui est pertinent et ce qui est innovant. Il juge ce débat non pertinent.

Q4 (une Sœur) : La féminisation de certains mots fait apparaître la question de la dépréciation. Par exemple, quand l'on parle d'un couturier, on imagine un grand artisan d'art. Quand l'on parle de « couturière », on imagine une petite main.

Q5 (un Frère) : Nous avons dans nos fonctions un poste qui s'appelle « Couvreur » et nous avons du mal à dire « Couvreuse » quand ce dernier est occupé par une femme.

R3 : Notre orateur rappelle qu'au contraire, traiter cette question est une demande déjà très ancienne, et qu'elle se fait particulièrement entendre avec l'émergence des idéaux républicains, comme par exemple dans la « Requête des dames à l'Assemblée Nationale ».

Reste que, sur toutes ces questions de langue et d'innovation en matière de vocabulaire, les résistances sont nombreuses : certaines féministes refusent la féminisation (elles sont cependant de moins en moins nombreuses), faisant valoir que cela divise plutôt que cela unit.

Il ne faut pas non plus trop attendre d'un genre neutre, qui existe dans certaines langues : dans ces cas-là, le neutre est employé pour désigner des objets, des inanimés et très rarement des humains. Il y a quelques exceptions, mais qui montrent bien que cette solution du genre neutre est assez peu désirable : en latin, le neutre s'emploie pour désigner les esclaves ; en allemand, le neutre *Mädchen* (jeune fille) est employé pour désigner les femmes qui ne sont pas encore mariées...

modique est adopté par les parents même aisés dans le but d'empêcher leurs fils de se corrompre avec des filles d'Opéra (style Louis XV), et de les réduire autant que possible à la société du code et des cadavres de l'amphithéâtre ! Mais vous sentez bien que des jeunes gens, dont le plus âgé n'a pas vingt-cinq ans, ne peuvent se contenter, pour tout amusement, de regarder les tranches multicolores du vénérable bouquin qui renferme nos lois, ou les mille ramifications d'une veine ou d'un nerf mis à nu par le scalpel d'un savant préparateur. Le code civil et l'anatomie manquent essentiellement de gaieté, aussi les étudiants cherchent-ils d'autres moyens de récréation.

Le quartier latin est peuplé d'une foule de grisettes d'un genre particulier et qu'on nomme les étudiantes, bien qu'aucun observateur n'ait pu encore déterminer le genre de science qu'elles cultivent. Ce sont, la plupart du temps, de bonnes filles, capables souvent de fantaisies tendres, d'amour quelquefois, qui travaillent peu, dansent beaucoup, se nourrissent d'échaudés et s'abreuvent de bière. Leur morale est celle du chantre de Lisette. — C'est à la Grande-Chaumière, à l'Élysée des Dames ou autres lieux plus ou moins champêtres que les rencontres ont lieu.

La connaissance est bientôt faite : la jeunesse est confiante. Une contredanse sert d'entrée en matière à ces amours que les vaudevillistes prétendent avoir vécu longtemps lorsqu'ils ont duré *toute une semaine*. Les déclarations ont pour accompagnement cette pantomime que le père Lahire a tant de peine à contenir au majestueux, et qui semble avoir été inventée pour le désespoir des sergents de ville, car l'étudiant est passé maître dans la cachucha fran-

Texte de Théophile Gautier dans Souvenirs de théâtre, d'art et de critique évoquant les étudiantes comme des entraîneuses.



Théophile Gautier (1811-1872)

Mais faute de genre commun, ou neutre, en français, il faut essayer de trouver des solutions et des réponses à cette demande, qui est politiquement et socialement légitime.

De même, il faut composer avec les déséquilibres dans les connotations, comme dans « couturier / couturière », mais aussi dans « professionnel / professionnelle », « coureur / coureuse », « entraîneur / entraîneuse » : très souvent, les formes au féminin renvoient les femmes à des activités subalternes, ou des positions vénales et sexualisées. Mais cet état de fait peut très rapidement évoluer : qui se souvient qu'à la fin du XIXe siècle, « étudiante » désignait une jeune fille qui couchait avec des étudiants ? De même, « chancelière » ne désigne plus aujourd'hui l'*épouse* du chancelier, mais bien une femme qui exerce cette

fonction. Il y a un principe qui est bien attesté en linguistique : plus on se sert d'un mot, plus son sens évolue rapidement. Les réticences actuelles quant à l'emploi de certains termes au féminin, comme « coureuse », peuvent être très vite oubliées dès lors que l'oreille s'y habitue et que son emploi se répand.

Même l'accord au masculin qui l'emporte sur le féminin est en train de reculer en français de métropole : lors de la dernière campagne présidentielle, le candidat Macron, qui veillait à ce que ses discours n'excluent pas les femmes, ne cessait de répéter « toutes celles et ceux ». Personne n'y trouvait rien à redire : pourtant, si l'on suivait l'Académie, il conviendrait de dire « tous celles et ceux »...

En 1984, Claude Lévi-Strauss et Georges Dumézil, académiciens, publient un message officiel à l'Académie Française. Pour ces derniers, « il n'y a pas de relation entre le sexe et le genre grammatical ». Ces deux chercheurs avancent cela afin de contrer l'avancée des femmes dans la société.

Sur ces questions, c'est l'usage qui a le dernier mot. Ce ne sont ni les grammairiens, ni l'Académie, dont les membres n'ont jamais été à la hauteur de la tâche que Richelieu leur avait confiée : le dictionnaire est aujourd'hui fait par des fonctionnaires délégués (les « agrégés du dictionnaire »), la seule *Grammaire de l'Académie*, parue en 1930 (alors que Richelieu la lui avait commandée en 1635), est si mauvaise qu'elle n'a jamais été rééditée depuis.

Q6 (un Frère) : Ne pourrait-on pas supprimer l'Académie française ? Ils sont réactionnaires et ils coûtent cher à l'Etat.

Q7 (un Frère) : En anglais, il n'y a pas de genre. Le statut des femmes est-il meilleur pour autant ?

Le combat que l'on peut mener pour la féminisation ne pourrait-il pas passer par des anglicismes ? Le mot « manager » est neutre. Mais dans ce cas, ne risquons-nous pas de dériver vers l'anglais ?

Q8 (un Frère) : Le F .: est d'avis que, pour lui, jamais les femmes n'ont été exclues dans leur énonciation. Mais la féminisation des fonctions pourrait leur donner de la visibilité.

R 4 : L'Académie française existe et il faudrait la faire évoluer. Mais aujourd'hui, elle est dans un tel état de décalage avec la société civile, dans une telle contradiction avec les valeurs républicaines, et fait étal d'un tel conservatisme social que l'on voit mal qui a désormais envie de s'atteler à cette tâche. D'ailleurs, l'Académie connaît actuellement une crise de recrutement : le nombre de sièges à pourvoir n'a jamais été aussi grand !

Sur la question du recours aux anglicismes pour contourner le problème de la non-neutralité pronominale, on peut se rappeler quelques réponses de la puissance publique pour limiter le recours à l'emprunt à l'anglais : pendant les Trente Glorieuses (1950-1970), le Président de la République Charles de Gaulle avait créé des commissions de terminologies assez efficaces, pour trouver des équivalents en français à des innovations technologiques créées dans des pays anglophones. Ainsi du mot « ordinateur », qui s'est imposé en français contre l'anglais

« computer » (du latin *computare*, « compter ») : les commissions de terminologie ont préféré recourir à un autre étymon latin, *ordinator*, « celui qui ordonne, organise ».

Comme en anglais, nous avons toujours la possibilité d'inventer, de recourir aux langues sources que sont le latin ou le grec, mais nous sommes actuellement, en France métropolitaine, très frileux et réticents à innover en matière de langage. C'est ce qu'on appelle en grammaire l'*insécurité linguistique* : le sentiment que nous ne sommes pas autorisé.es/légitimes à exploiter toutes les ressources de notre langue, par peur de la « faute de grammaire », du jugement social. Pour le dire autrement, le rapport que nous entretenons avec notre propre langue est douloureux.



L'Académie française créée en 1635, levier du pouvoir royal pour promouvoir le genre noble. Institution qui se trouve dans un conservatisme social ouvre en 2017, soit 382 ans après sa fondation, la possibilité de pouvoir féminiser les fonctions, chose courante avant sa création.

Q 7 (une Sœur) : Féminiser des mots comme « auteur » en se contentant de lui ajouter un « e » est hypocrite. Tant qu'à féminiser, allons-y carrément, parlons d'« auteresse », d'« autrisse », pourquoi pas ? Notre Sœur explique que peut lui chaut de se faire appeler au travail « chef / cheffe / cheftaine / chefesse »... En revanche, la seule chose qui peut la déranger, c'est l'aspect esthétique de la langue. Certaines féminisations sont disgracieuses à l'oreille.

R 5 : Nous en revenons à la question de l'esthétique de la langue dont nous avons parlé tout à l'heure : les sons auxquels nous ne sommes pas habitués nous troublent et nous dérangent. Il en va de même pour l'aspect visuel : nos yeux sont habitués à une certaine orthographe, qui ne date que de la fin du XIXe siècle. Il suffit d'aller voir les éditions originales de nos grands classiques, Molière, La Fontaine, pour constater à quel point le français tel que nous le connaissons a changé dans les siècles passés : faut-il pour autant renoncer à tout changement désormais ?

Si nous en revenons à la question des évolutions actuelles du français pour une meilleure représentation des femmes dans la langue, on peut aussi évoquer d'autres exemples. Ainsi du mot « Homme », censé désigner l'entier de l'espèce humaine : pourtant, en 1789, lors de

la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, les femmes furent exclues de ces nouveaux droits ! Drôle d'universel que cet « Homme » qui désigne, quand cela arrange les puissants, l'humanité toute entière, et seulement ses membres mâles lorsqu'il s'agit concrètement de faire valoir des droits. Le masculin employé seul, et censé pouvoir désigner des collectifs mixtes, est décidément ambigu, et il ne coûte rien de lever l'incertitude en nommant explicitant femmes et hommes.

Petite anecdote : à la tête de la Faculté de Sociologie de l'Université Lyon II, où les statuts ont tous été féminisés, une femme a été nommée présidente. Les statuts ont été figés dans les documents officiels, administratifs, avec la fonction « directrice » (et non pas directeur). La personne qui a succédé à cette dame, un homme, ne pouvait se faire appeler « directeur », puisque cela avait été « figé ». Cet homme a donc dû choisir la manière dont on le désignerait et il a finalement demandé à se faire appeler « Madame la Directrice ».

Q 8 (un Frère) : Une petite question. Comment se fait-il que le mot « amour » devienne féminin au pluriel ?

R 6 : C'est là une des bizarreries du français qui s'explique par des raisons historiques. Ces bizarreries sont légion dans notre orthographe, et en rendent compliqué l'apprentissage. Les réformes passées de notre orthographe ont souvent complexifié les choses, par exemple en introduisant des « lettres grecques » pour indiquer que le français est issu de langues de haute culture comme le latin ou le grec ancien : plutôt que de simplifier, les réformateurs ont au contraire sophistiqué la graphie française, pour la distinguer des autres langues romanes. Par exemple, nous avons deux lettres grecques, « th » et « ph » dans *orthographe*, là où en italien (*ortografia*) ou en espagnol (*ortografía*) on a préféré une écriture plus proche de ce qui est prononcé : cela n'empêche pas nos partenaires européens d'avoir une littérature remarquable et une langue riche.

Notre sentiment d'insécurité linguistique nous pousse à concevoir toute réforme visant à simplifier l'orthographe comme un risque d'appauvrissement. En réalité, ce serait plutôt s'engager dans un processus visant à démocratiser notre code écrit : car l'orthographe, telle qu'elle est fixée à la fin du XIXe siècle, est terriblement élitiste et demande, pour être parfaitement maîtrisée, de longues années d'apprentissage et une pratique régulière. Or nous vivons un moment historique où l'écrit est de plus en plus présent dans la vie quotidienne : même pour les métiers manuels, où l'on pouvait naguère se dispenser de l'écrit, tout le monde est aujourd'hui obligé de s'y mettre, ne serait-ce que dans les courriels, les SMS. Là encore, plus on se sert de l'outil qu'est la langue (écrite), plus celle-ci évolue et s'adapte aux nouveaux supports d'écriture (les écrans de nos téléphones portables, les claviers) : dans ce contexte de profondes mutations technologiques, comment croire que le français ne va pas évoluer ? D'autant que, sur le terrain, les linguistes observent des phénomènes très intéressants : les gens savent désormais manier plusieurs codes orthographiques, celui des mails, celui des SMS, celui des lettres officielles. Là encore, notre insécurité linguistique tend à considérer ce phénomène comme un danger : celui de la variété. On pourrait au contraire y voir une richesse : celle d'une appropriation de plusieurs manières d'écrire, chacune adaptée au support ou à l'identité de celui ou celle à qui on s'adresse.

La réponse de l'Académie est, de ce point de vue aussi, décevante : il faut figer la langue, l'orthographe, ne rien changer, maintenir le *statu quo*, fût-il caduc. En agissant de la sorte, l'Académie, et celles et ceux qui y prêtent foi, s'interdisent de cadrer, accompagner ces évolutions, de proposer des protocoles régulateurs.

Avant d'être chercheur, M. Chevalier était professeur de français. Il a notamment travaillé dans un collège défavorisé. Il demande un jour à ses élèves ce qu'ils souhaitent faire plus tard. Une fille lui a répondu qu'elle souhaitait devenir « plombière ». Personne n'a relevé le néologisme. Il a eu beau les interroger, personne n'a relevé que ce mot-là n'existait pas. Ainsi, l'évolution de la langue ne se fera sans doute pas par l'Académie Française.

Pour conclure, Yannick Chevalier tient à rappeler que, sur les questions de langue en général, et sur le débat actuel sur la « féminisation » en particulier, les enjeux sont politiques et idéologiques : sur ce terrain-là aussi, les positions, conservatrices et réformistes, existent. Il suffit d'en prendre acte, de fourbir ses arguments et de débattre, sereinement, démocratiquement. Le progrès se donne à lire aussi là.

Annexe

En complément l'article de Rue89 Lyon :

6 arguments pour inclure les femmes dans votre langage

Maître de conférences en grammaire et stylistique française et vice-président en charge de l'égalité et de la vie citoyenne à l'Université Lyon 2, Yannick Chevalier défend une écriture inclusive, non discriminante et contre-argumente volontiers. En six points.

1. « Ecrire au masculin et au féminin, c'est une question accessoire/secondaire »

Yannick Chevalier : On trouve cette idée sous la plume des conservateur/trices, mais également dans certains discours féministes : « Plutôt que s'occuper d'orthographe, on ferait mieux de lutter contre les violences faites aux femmes ! »

C'est cependant un argument qui fait diversion : parce que le discours misogyne n'ose plus se dire explicitement, il cherche plutôt à hiérarchiser, à contester les priorités de l'agenda politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Plutôt les violences conjugales que la grammaire. Certes.

Reste que la question d'une langue à même de rendre visible ce progrès majeur qu'est la place actuelle des femmes dans notre société n'est pas sans enjeux. La manière dont nous parlons bride notre imaginaire, elle donne une forme à nos modes de pensée. Employer une langue dans laquelle les femmes n'apparaissent pas, c'est amputer la réflexion et l'intelligence que nous pouvons avoir de la réalité sociale. En particulier, dans les textes rédigés de manière non discriminante, accorder une égale attention aux hommes et aux femmes dont on parle, c'est s'astreindre à penser la mixité, la diversité. C'est mettre aussi en évidence les lieux, les métiers, les situations où femmes et hommes ne disposent pas encore, ou pas toujours, d'un traitement identique.

Quand, au fil du XIX^e siècle en France, les hommes, tous les hommes, ont accédé au droit de vote, on parlait de « suffrage universel » : c'était oublier que les femmes en étaient exclues. D'où, dans la pratique des historien.nes actuel.les, le recours à l'expression « suffrage universel masculin » pour décrire l'extension progressive des droits électoraux : cette manière de dire est plus rigoureuse, et surtout elle ne fait pas l'impasse sur les limites de l'universel tel qu'il était conçu au XIX^e siècle en France. Un projet politique tel que l'égalité républicaine a tout à gagner à se formuler aujourd'hui au féminin et au masculin.

2. « En grammaire, le masculin l'emporte sur le féminin ou le masculin est un neutre »

Cet argument témoigne de la passion française pour la grammaire. Malheureusement, il s'agit d'une grammaire très appauvrie, réduite à quelques trucs appris à l'école pour savoir orthographier notre langue. Heureusement, notre langue est plus riche que cela. Et mieux connaître son histoire devrait nous inciter à la prudence.

En effet, d'où vient que « le masculin l'emporte sur le féminin » ? D'une décision autoritaire, prise au XVII^e siècle, à un moment où le pouvoir monarchique développe une politique de concentration des pouvoirs : la monarchie devant être absolue, sa puissance doit s'étendre

jusque sur la langue. D'où le rôle dévolu à l'Académie française de « rendre plus pure » notre langue.

« Rendre plus pur » le français, cela consistait à uniformiser les pratiques, à standardiser les usages. Jusqu'alors, les (quelques) personnes qui écrivaient tendaient à accorder soit au masculin, soit avec le terme le plus proche. Ainsi, Racine, dans *Iphigénie* (1674), écrit : « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête » (en français moderne, on écrirait : « mais le fer, le bandeau, la flamme sont tous prêts »). Les grammairiens eux-mêmes remarquent que l'on dit : « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges ». Mais ils veulent imposer un changement. Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), écrit :

« il faudrait dire ouverts [...] pour une raison qui semble être commune à toutes les langues, que le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ».

La raison avancée n'est pas davantage développée, et se garde bien d'expliquer pourquoi le masculin serait plus noble que le féminin. En réalité, il s'agissait bien d'imposer une supériorité des hommes sur les femmes, tout comme la noblesse se pensait comme l'emportant sur le peuple. Le nouvel ordre social devait être lisible aussi dans la langue.

Cet interventionnisme politique sur la manière de parler des gens a, du reste, provoqué de nombreuses protestations. Ainsi de l'anecdote suivante, rapportée par l'écrivain Gilles Ménage dans ses *Mémoires* (1729) :

« Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : “Madame, je suis enrhumé”. – “Je la suis aussi”, me dit-elle. – “Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis”. – “Vous direz comme il vous plaira”, ajouta-t-elle, “mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement”. »

Malgré ces résistances, la règle du masculin qui l'emporte s'est progressivement imposée, et aujourd'hui plus personne n'a conscience de parler une langue qui a été volontairement masculinisée. Cette entreprise de masculinisation a en particulier été mise en œuvre, et accompagnée par l'Académie française, une des rares institutions royales qui survit encore aujourd'hui dans notre république.

On peut cependant ne pas donner dans ce consensus hérité, et dans le contexte démocratique qui est le nôtre, ne pas prendre pour argent comptant une décision grammaticale qui repose sur des préjugés politiquement hors d'âge. Nous avons développé cette idée dans [le livre « L'Académie contre la langue française »](#), qui est paru l'année dernière aux Editions iXe : les lecteur/trices y trouveront toutes les pièces du dossier, le discours des académiciens et les contre-arguments qu'on peut lui opposer. Chacun.e se fera juge de la légitimité, dans cette affaire, de l'Académie, de la suffisance de ses prises de parole, et de l'insuffisance de ses justifications.

3. « Ecrire « Les Français.es », « les électeur/trices », ce n'est pas beau »

Tiret, point ou barre oblique : comment inclure les femmes ?

Pour marquer l'alternance masculin/féminin, il n'y a pas de règle qui fait l'unanimité. La Ville de Lyon promeut le tiret (habitant-es) et le Haut conseil à l'égalité le point (hatitant.e.s).

Quant au linguiste Yannick Chevalier, voici le principe qu'il adopte (et qui est en vigueur à Lyon 2) :

- 1- lorsqu'il suffit d'ajouter un « e », on emploie un point : étudiant.e, professeur.e, un.e
- 2- lorsqu'il y a une alternance de syllabe, on emploie la barre oblique : directeur/trice, sportif/ive, le/la
- 3- la marque du pluriel, comme c'est habituel en français, se met en fin de mot : un.e étudiant.e > les étudiant.es. Bref, la route est encore longue pour avoir un protocole rédactionnel unifié.

L'argument de l'esthétisme, là encore, ne tient pas longtemps quand on connaît un tant soit peu l'histoire de notre langue. Le code orthographique que nous utilisons aujourd'hui est très récent : il date de la Révolution, et il s'est répandu à la faveur de la scolarisation obligatoire avec les lois sur l'Ecole de la IIIe République, à la fin du XIXe siècle.

Ce que nous trouvons beau, c'est ce à quoi nous sommes habitués : pour le dire autrement, nous investissons d'une valeur esthétique ce qui nous semble aller de soi. Et, parce que les éditeurs (nul besoin de parler d'éditrices : les femmes étaient légalement exclues de ce corps de métier), à l'époque contemporaine, ont pris l'habitude de « moderniser » notre orthographe, nous croyons aujourd'hui que le français s'écrit aujourd'hui comme il s'écrivait au XVIIIe siècle. « Moderniser », ce n'est jamais qu'imposer aux textes de jadis des pratiques de naguère.

Pour se faire une idée de la « beauté », ou plutôt, des beautés de notre langue, il suffit d'aller sur le site [Gallica](http://gallica.bnf.fr), de la Bibliothèque nationale de France, et de consulter les éditions originales de nos grands classiques : tout le monde pourra constater que l'orthographe du français n'a cessé de se transformer.

Que nous vivions actuellement dans un système qui s'est figé depuis un siècle ne saurait être une raison suffisante pour maintenir le statut quo en matière de langue : la place et le droit des femmes a évolué depuis 100 ans, la langue peut et doit évoluer aussi.

4. « Ça ralentit la lecture, ça alourdit les textes »

L'idée est, d'une certaine manière, assez amusante, car elle est avancée par ceux et celles-là même qui s'arc-boutent sur des graphies qui alourdissent aussi : à quoi sert le « th » et le « ph » dans l'orthographe, alors même que, à l'instar de l'espagnol ou de l'italien, on pourrait alléger (et accélérer la lecture) : ortografe ? Les adversaires de toute perspective réformatrice en matière de langue devraient polir leur argument...

Plus sérieusement, de nombreuses expériences ont été conduites en psychologie sociale et en linguistique de l'écrit depuis 20 ans sur la vitesse de lecture de francophones à qui on demande de lire un texte rédigé de manière non discriminante : si les performances sont en effet ralenties pendant les cinq premières minutes, le rythme de lecture et de compréhension redevient normal après ce temps d'acclimatation.

Mieux : d'autres études montrent que des noms de métiers orthographiés au masculin ET au féminin améliorent sensiblement les résultats aux tests d'auto-efficacité : les nouvelles graphies rassurent aussi bien les hommes que les femmes sur leurs chances de succès dans telle ou telle profession.

D'autres tests sur les performances orthographiques (avec les questions d'accord nom/adjectif, sujet/verbe) tranchent aussi en faveur des nouveaux protocoles rédactionnels qui font baisser le nombre d'erreurs à l'écrit.

Tout concourt donc à contredire les positions actuellement hégémoniques en faveur d'une préservation de l'orthographe héritée : ce conservatisme en matière de langue est très étonnant, surtout quand on le compare aux politiques linguistiques d'autres pays francophones, vis-à-vis desquels la France a pris un retard considérable.

5. « Féminiser les noms de métiers, c'est leur faire perdre du prestige »

L'argument peut s'entendre : parler de « maîtresse de conférence », d'« entraîneuse », de « professionnelle » peut faire sourire certain.es.

Mais qu'on y prenne garde : pourquoi « ouvrière », « boulangère », « paysanne » ne donnent pas lieu à de tels sous-entendus égrillards et ne paraissent pas ridicules ? Tout simplement parce que, dans le déjà ancien débat sur la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, seules les professions socialement valorisées sont concernées : là encore, le discours repose sur un conservatisme qui ne dit pas son nom, et qui tolère parfaitement les féminins des métiers peu reconnus et lance des anathèmes lorsqu'il s'agit de parler de « présidentes », de « bâtonnières » ou de « chancelières ».

C'est à croire que ce qui gêne, ce ne sont pas les mots, mais bien le fait que les femmes ont conquis le droit d'exercer tous les métiers, et d'occuper des fonctions de pouvoir.

Pour autant, il ne s'agit pas de condamner celles des femmes qui, pionnières dans tel ou tel métier, souhaitent se faire appeler avec des titres masculins (au risque de l'incohérence syntaxique : « Madame le maire », « Le nouveau recteur est en congé maternité »). Mais le principe général et la logique de la langue restent à défendre : pour nommer les femmes, employer le féminin et pour nommer les hommes, employer le masculin. Recourir à d'autres règles ne fait qu'obscurcir le propos, et invisibiliser l'accession des femmes aux plus hautes fonctions.

Quant au ridicule, il n'y a guère de raison de s'en inquiéter. Comme le dit Marc Fumaroli, de l'Académie française :

« Le ridicule peut très bien rendre odieux demain ce qui veut passer aujourd'hui pour une fatalité ».

6. « Est-ce que j'ai le droit d'écrire comme ça ? Est-ce que je peux dire cela ? »

Le facteur décisif pour expliquer le statu quo actuel est celui-là : les francophones, ou plutôt les sujets parlants qui vivent en France métropolitaine, ne se sentent plus autorisés.es, ou légitimes, pour faire évoluer leur langue.

En cas d'innovation, ou d'écart par rapport à la règle, nous prenons en effet le risque de tout un tas de sanctions sociales : celui-ci fait des « fautes », celle-là a un accent ridicule...

L'école, les médias, notre environnement culturel entretiennent les gens dans un sentiment d'insécurité linguistique très puissant. Par « insécurité linguistique », il faut comprendre : sentiment de ne pas bien parler, de mal écrire. Nous vivons dans la peur de la faute. C'est tout un vocabulaire emprunté à la morale (chrétienne) qui est employé quand nous formulons des jugements en matière de langue.

La situation actuelle, en France, est celle d'une crispation identitaire, où les sujets parlants s'identifient pathologiquement à une langue (voir, par exemple, l'hystérique #Touche pas à mon circonflexe !) que, par ailleurs, ils et elles pensent ne pas savoir écrire et parler correctement. On retrouve toujours cette idée qu'il n'existe qu'une norme, qu'un bon usage, qu'il faudrait incarner en toute circonstance.

Quelle variété pourtant : les expressions québécoises, les innovations lexicales du français d'Afrique, la richesse des français régionaux, toutes ces francophonies inventives montrent que le français n'est pas encore une langue morte, qu'il peut évoluer, et qu'il sait s'adapter à de nouvelles réalités. Dès lors que les interdits moraux, les normes sociales et les conservatismes politiques s'assouplissent, les sujets parlants retrouvent le goût de la langue, le plaisir de la parole, et le désir d'une expression plus juste.

L'émergence de ces protocoles rédactionnels qui affichent aussi bien la présence des hommes que des femmes dans la vie publique participe donc de la vie d'une langue : quand la société évolue, la langue évolue aussi. Freiner ces évolutions, c'est prendre le risque que le français s'étiole.



En juin 2016, des rues des Pentes de la Croix-Rousse ont été re-baptisées du nom de femmes engagées pour leurs droits.

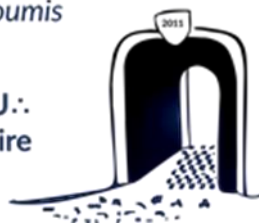


<https://glmu.fr/>

R. L. Jean MOULIN

L'Union des Insoumis

G. L. M. U.
Or. de Caluire



<https://uniondesinsoumis.fr/>